



## Droits de garde exceptionnel

Par **cleaoli**, le **17/04/2012** à **10:20**

Bonjour,

Je dois m'absenter du vendredi midi au lundi matin, le week-end était celui du papa, ne pouvant la récupérer le dimanche soir, puis-je exceptionnellement emmener ma fille avec moi ? Ou est ce considéré comme non présentation d'enfant ?

Par **kindermaxi**, le **17/04/2012** à **10:45**

Bonjour,

En effet, le papa sera en droit de déposer plainte pour non présentation d'enfant.

N'est-il pas possible de trouver un accord à l'amiable entre le papa et vous pour un échange de week-end ?

Sinon, il faut que vous trouviez quelqu'un de confiance dans votre entourage pour réceptionner votre fille à son retour le dimanche soir, si c'est le papa qui a les trajets à sa charge. Si c'est vous qui devez aller la chercher, pareil trouver quelqu'un de confiance dans votre entourage pour aller la chercher en informant le papa au préalable et la garder le temps de votre retour.

Bonne journée.